

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 juin 2025**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE EAU POTABLE
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 juin 2025 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 5 juin 2025.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Pierre AMALOU, M. Jean-Claude CROS, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Véronique NEIL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. José MARTINEZ, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Bernard PINGAUD suppléant de Mme Béatrice FERNANDO, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Ronny PONCE à M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL à M. Marcel CHRISTOL, Mme Christine DEBEAUCE à Mme Martine LABEUR, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Marie-Françoise NACHEZ à Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Marc ISURE à M. José MARTINEZ, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Philippe LASSALVY, M. Claude CARCELLER à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Martine BONNET à M. Philippe SALASC, M. Daniel JAUDON à M. Pascal DELIEUZE.

Excusés

M. Robert SIEGEL.

Absents

M. Xavier PEYRAUD, M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 34	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : MARCEL CHRISTOL			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants applicables aux EPCI par le jeu des articles L5211-36 et R.5211-13 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°3825 en date du 16 juin 2025 approuvant le compte financier unique 2024 du budget annexe eau potable (AEP) ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

CONSIDERANT que la section d'exploitation du compte financier unique 2024 dégage un résultat de clôture de -224 682,62 € (déficit) et la section d'investissement un résultat de clôture de -360 456,44 € (besoin de financement),

CONSIDERANT que les restes à réaliser 2024 s'élèvent à 0 € en dépenses d'investissement et 0€ en recettes d'investissement,

CONSIDERANT que la section d'investissement présente un besoin de financement qui ne peut être couvert par l'excédent d'exploitation,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'affecter la totalité du déficit d'exploitation 2024 en report à la section d'exploitation du budget annexe eau potable (AEP) 2025 au compte 002 en dépense pour 224 682,62 €.

Transmission au Représentant de l'État N° 3835

Publication le 17/06/2025

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 17/06/2025

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20250616-21968-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marcel CHRISTOL

RESULTATS - BA EAU POTABLE (AEP)

FONCTIONNEMENT	2023	2024
Dépenses Mandatées	5 184 162,51 €	5 690 207,64 €
Recettes Réalisées	5 317 901,54 €	5 604 549,43 €
Résultat exercice	133 739,03 €	-85 658,21 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (002)	-272 763,44 €	-139 024,41 €
Solde exécution de fonctionnement	-139 024,41 €	-224 682,62 €
Résultat de fonctionnement à affecter	-139 024,41 €	-224 682,62 €

INVESTISSEMENT EXECUTION		
Dépenses mandatées	4 097 623,82 €	4 374 176,69 €
Déficit-excédent d'exécution exc N-1 (001)	1 484 211,49 €	-680 311,92 €
Recettes réalisées	1 933 100,41 €	4 694 032,17 €
Solde d'exécution Investissement	-680 311,92 €	-360 456,44 €
Solde Investissement reporté (001)	-680 311,92 €	-360 456,44 €
REPORTS		
Total dépenses reportées	0,00 €	0,00 €
Total recettes reportées	0,00 €	0,00 €
Solde des reports	0,00 €	0,00 €
	<i>dt emprunt</i>	<i>dt emprunt</i>
	0,00 €	0,00 €

Besoin de financement	-680 311,92 €	-360 456,44 €
------------------------------	----------------------	----------------------

Affectation au compte 1068	0,00 €	0,00 €
-----------------------------------	---------------	---------------

Résultat reporté cpte 002 exercice N+1	-139 024,41 €	-224 682,62 €
---	----------------------	----------------------